



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

REÇU le 03 SEP 2020

Réf.:

Dossier suivi par : Eric PETIT
tél : 247-72512

**Fédération Saint-Hubert des chasseurs du
Grand-Duché de Luxembourg ASBL**

**Monsieur Georges JACOBS
Président**

**15, rue de l'Ecole
L-9167 Mertzig**

Luxembourg, le 2 septembre 2020


Objet: Prolongation de l'octroi des primes dans le cadre des mesures de prévention contre la peste porcine africaine

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer que l'octroi des primes pour sangliers abattus, dont le poids de la carcasse est inférieur ou égal à 30 kg, est prolongé du 1 septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 inclus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,


Romain SCHNEIDER

Copie à : M. Félix Wildschutz, Directeur de l'Administration des services vétérinaires